

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 10 mars 2014**

---

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Robert DEPLATIERE, Maire, a pris les décisions suivantes :

**Présents** : Mrs DEPLATIERE, GRANDJEAN, MASSARD, GUICHON, VIALON, MILLET, MANGUELIN, Mmes BOUVET, BURDET, CORNET, LAPALUD, CAMPANT,

**Excusés** : GENIN, COTTE, GUYENNET

**Secrétaire de séance** : PHILIPPE GUICHON

**APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal du 03 février 2014 est approuvé à l'unanimité.

**DROIT DE PREMPTION URBAIN : 1 dossier**

-Le conseil municipal n'envisage pas d'exercer son droit de préemption urbain sur la vente citée ci-dessous :

Vente d'un terrain cadastré 1236-1285-1287 d'une superficie de 719 m<sup>2</sup> pour un montant de 85 000,00 Euros.

Vente d'une maison cadastrée A 1243-1245 d'une superficie de 725 m<sup>2</sup> pour un montant de 136 000,00 euros.

**VOTE DES COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2013**

Valérie MULTON donne lecture des résultats du budget assainissement et du budget principal 2013. Elle confirme que ces chiffres ont été validés par le Trésor Public.

Elle rappelle que le trésorier a félicité la commune pour sa bonne gestion tant en fonctionnement qu'en investissement malgré d'importants travaux réalisés ces dernières années.

Pour le vote des comptes administratifs, le Maire sort de la salle du conseil et donne la parole à Monique Cornet.

Monique Cornet, Doyenne de l'Assemblée, met au vote les comptes administratifs du budget assainissement et du budget principal 2013.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les comptes de gestion du trésor public et les comptes administratifs du budget assainissement et du budget principal.

**VOTE du Budget Assainissement 2014**

Le Conseil Municipal après le vote du compte administratif décide d'affecter les résultats comme suit :

**Section de Fonctionnement** : 002 Excédent de fonctionnement 215 421,36 euros

**Section d'investissement** : 001 excédent d'investissement 63 171,81 Euros

**Il vote le budget assainissement 2014 en équilibre**

-en fonctionnement 343 033,00 euros

-en investissement 342 488,81 euros

**VOTE du Budget Principal 2014**

Le Conseil Municipal après le vote du compte administratif décide d'affecter les résultats comme suit :

### **Section de Fonctionnement :**

002 Excédent de fonctionnement 352 340,07 euros

### **Section d'investissement**

001 Excédent d'investissement 112 755,97 euros

1068 38 639,03 euros

### **Il vote le budget communal 2014 en équilibre**

-en fonctionnement 996 764,07 euros

-en investissement 910 186,00 euros

### **Fournitures scolaires**

Il a été décidé qu'à partir de 2014, 44 euros seront alloués par élève

### **Concernant** les subventions aux associations locales :

-Refus de verser une subvention aux associations suivantes :

-des parents d'élèves du collège de Villars les Dombes

-de l'Association sportive du collège de Villars les Dombes

Subvention à l'ADAPA en instance

Le conseil municipal laisse un budget intéressant et de belles perspectives pour la prochaine équipe avec un taux d'endettement qui reste dans la moyenne nationale.

### **VOTE DES 4 TAXES**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'état de notification des taux d'imposition de 2014 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Il donne connaissance du total du produit fiscal 2014 à taux constant soit 261 992,00 euros ainsi que les différents taux :

12,43 % pour la taxe d'habitation

14,04 % pour la taxe foncière bâti

43,33 % taxe foncière non bâti

Le Conseil Municipal :

-décide à l'unanimité de ne pas augmenter le taux des taxes d'imposition pour 2014.

- fixe le produit fiscal attendu à 261 992,00 Euros qui sera inscrit au compte 73111 au budget primitif communal de l'exercice 2014 de la commune

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE DOMBES**

Pour information :

Le budget de la CCCD a été voté par les élus communautaires :

7 550 000,00 Euros en fonctionnement

6 450 000,00 Euros en Investissement

### **QUESTIONS DIVERSES**

- L'épandage de l'enrobé à froid est fixé le samedi 22 mars 2014. Le Maire demandera à

- Mickael et à Maxence de préparer le terrain la veille.
- La clôture SNCF sera terminée d'installer cette semaine.
  - Le Maire informe qu'il a pris rendez-vous auprès du préfet le vendredi 14 mars afin de connaître les nouvelles modalités pour les élections.
  - Un débat s'instaure entre les différents conseillers au sujet des élections de la commune.

La séance est close à 23H30